

0640609P  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
COLLEGE ALBERT CAMUS  
18 BIS AVENUE SAINTE CROIX  
64100 BAYONNE  
Tel : 0559550190

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2023

Réuni le : 22/06/2023

Sous la présidence de : Emmanuelle Jauretche

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Londres 2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

VOYAGE LONDRES 2023/2024: du 11 au 17 février 2024.

Le conseil d'administration autorise le financement du voyage scolaire Voyage à Londres, en février 2024, dont les modalités financières sont présentées dans le budget prévisionnel en PJ.

Le conseil d'administration autorise le collège à encaisser une participation maximum des familles à hauteur de 145€, dans le cadre du financement du voyage scolaire Voyage à Londres, en février 2024.

CE VOYAGE NE POURRA AVOIR LIEU QUÉ SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DE LA SUBVENTION DU GIPDSU DE 12000€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0